



Procès-verbal du Conseil d'administration du 21/11/2019

Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé

Faculté de Pharmacie de Paris, case n°57

4, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris

Jean-Michel DELACOTTE, Mathieu LAZERGES, Jean LÉDION et Marie-Claude MENET étaient présents à ce Conseil d'Administration.

Ordre du jour

- Modification des statuts et du règlement intérieur
- Demande de domiciliation de l'association à la Faculté de Pharmacie de Paris
- Cartes de visite pour les membres du Conseil d'Administration
- Gestion des dépenses
- Achat d'un ordinateur portable pour l'association

1. Modification des statuts et du règlement intérieur, proposition envoyée par courriel aux membres du CA à étudier et à acter lors du prochain CA, organisé le 18 mai 2020 lors du prochain colloque.

Statuts

Article 2

L'association portera un intérêt particulier aux problèmes d'accès et de gestion de l'eau dans le contexte de réchauffement climatique.

Article 6

Sont membres bienfaiteurs, les personnes physiques ou morales qui versent une cotisation annuelle ~~minimum de 500 euros~~ et dont le montant est fixé par décision de l'Assemblée Générale annuelle.



Article 10

Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins ~~par an~~ **tous les six mois**, et chaque fois qu'il est convoqué par ~~son~~ le Président, ou sur demande du quart de ses membres.

Règlement intérieur

Article 1

L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE EUROPEENNE POUR L'EAU ET LA SANTE ~~se réunit au moins deux fois par an en colloque~~ **se réunit lors de colloques scientifiques**. Ces réunions permettent, également, la tenue des deux conseils d'administration ordinaires de l'association. L'assemblée générale ordinaire peut avoir lieu à l'issue d'un des colloques annuels. **Une Assemblée générale ordinaire et un Conseil d'Administration sont organisés une fois par an.**

Article 4

Le titre des communications devra parvenir au Secrétaire au moins un mois avant la date prévue pour la séance. Ce titre devra être accompagné de l'indication, **du nom et de l'adresse de la structure et le cas échéant du service du ou des laboratoires** où ont été réalisées les recherches **ainsi que et** d'un résumé de la communication (~~une page au maximum~~, selon les recommandations aux auteurs).

Article 7

Les communications scientifiques présentées à l'Association, par écrit ou oralement, pourront être publiées **dans un journal scientifique le Journal Européen d'hydrologie, organe** de l'Association Européenne pour l'Eau et la Santé, dont le Rédacteur en Chef est nommé par le bureau. Celui-ci décide, après examen des articles par deux membres du comité de lecture, du bien-fondé de la publication ou du refus de publier.

Article 8

~~Les communications à caractère de revue générale, ou informatif, seront orientées vers les CAHIERS de l'Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la santé. Le rédacteur en chef décide de l'opportunité de leur publication.~~

Article 8

Dès la première réunion suivant l'Assemblée Générale ordinaire, le Conseil d'Administration élit, dans son sein, un bureau ~~composé au minimum de quatre membres~~ comme il est prévu à l'article 9 de ses statuts, et complété d'adjoints (vice-présidents, secrétaire, trésorier) que le Conseil **d'Administration** pourra décider d'instituer.



2. Demande de domiciliation de l'association à la *Faculté de Pharmacie de Paris*

Cette demande était inutile car la préfecture n'avait pas pris en compte le changement d'adresse de l'ancien Président, l'ASEES est domiciliée depuis sa création en 1969 à la *Faculté de Pharmacie de Paris*.

3. Les membres présents du Conseil d'Administration ne souhaitent pas de cartes de visite.

4. Gestion des dépenses

Pour gérer plus facilement les dépenses il a été décidé de fonctionner de manière préférentielle ainsi :

- pour certaines dépenses inférieures à 100 euros : argent liquide ;
- pour des dépenses entre 100 et 500 euros : chèque ;
- les dépenses supérieures à 500 euros : virement.

5. Achat d'un ordinateur portable pour l'Association.

Président de l'ASEES

Secrétaire Générale de l'ASEES

Mathieu LAZERGES

Marie-Claude Menet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathieu LAZERGES', written over a light blue rectangular background.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Claude Menet', written over a light grey rectangular background.